

# Comité 2xNON

## à l'arbitraire administratif et à l'exclusion

Waisenhausplatz 21  
3011 Bern  
Tel. 031 312 66 60  
[info@stopexclusion.ch](mailto:info@stopexclusion.ch)



Votations du 24 septembre 2006: conférence de presse nationale



Renzo Ambrosetti, coprésident Unia

### Non à l'atteinte aux droits des travailleuses et travailleurs

Les syndicats fustigent les deux projets de loi. En tant que représentant des syndicats, je m'élève tout particulièrement contre la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr), parce que celle-ci porte fondamentalement atteinte aux droits des travailleuses et travailleurs.

Depuis toujours, les syndicats luttent pour l'égalité des droits pour tous les travailleurs et travailleuses de ce pays, et cela quelle que soit leur nationalité. La LEtr bafoue ce principe sur plusieurs aspects. En divisant la population étrangère en deux catégories – les gens de première classe et les gens de seconde classe – elle entérine une discrimination structurelle. Elle désavantage les ressortissants des Etats non membres de l'UE et entrave leur mobilité et leur vie familiale. Ce faisant, elle péjore directement les conditions d'existence et de travail de très nombreux travailleurs et travailleuses et met ainsi en danger, du moins indirectement, les acquis et les droits de l'ensemble de la population professionnellement active de notre pays.

La nouvelle LEtr est **rétrograde**. Elle annihile des améliorations sociales finalement obtenues grâce aux accords bilatéraux, comme la suppression du statut de saisonnier, un statut absurde et indigne, depuis longtemps dépassé, alors que le renforcement des droits des migrants contribuerait à leur intégration, ce qui serait tout bénéfique pour l'ensemble de la société. La nouvelle LEtr anéantit une bonne opportunité qui s'offre à la Suisse.

La **précarisation** sera encore aggravée à différents niveaux par l'introduction de la nouvelle LEtr. D'une manière générale, nous ne pouvons admettre qu'aucun

## 24 september: 2x NON à l'arbitraire administratif et à l'exclusion

Grüne Schweiz, Solidarité sans Frontières SosF, FIMM Schweiz, Gewerkschaft Unia  
Comité romand 2 x NON (comités unitaires de FR, GE, JU, JU bernois, NE, VS et VD)

Unterstützt von: AL-PdA-JAI, Amnesty International, Asylbrücke Zug, ATTAC, AvenirSocial, CEDRI, cfd Christlicher Friedensdienst, Christlich-Soziale Partei der Schweiz CSP, comedia – Die Mediengewerkschaft, Demokratische JuristInnen der Schweiz DJS, Europäisches Bürgerforum, Föderation der demokratischen ArbeiterInnen-Vereine DIDF, Föderation kurdischer Kulturvereine FEKAR, Juso Schweiz, Junge Grüne Schweiz, Partei der Arbeit PdA, Schweiz. ArbeiterInnen-Hilfswerk SAH, Schweiz. Gewerkschaftsbund SGB, Sozialdemokratische Partei der Schweiz SPS, Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs SIT, Travail.Suisse, Verband Personal öffentlicher Dienste VPOD

[www.doppelreferendum.ch](http://www.doppelreferendum.ch) / [www.double-non.ch](http://www.double-non.ch) / [www.leggestranieri-no.ch](http://www.leggestranieri-no.ch)

véritable droit ne soit lié aux différents types d'autorisation. La sécurité de séjour est contournée du fait des différents types d'autorisation sans aucun droit d'établissement. Dans nombre de cas, une vie familiale normale sera empêchée en raison des délais trop courts prévus pour le regroupement familial des enfants. Il ne sera pas mis fin à l'arbitraire des autorités qui empreint actuellement les procédures d'autorisation.

En ce qui concerne les nombreux **sans-papiers** – toutes les personnes sans séjour régularisé – la nouvelle LEtr n'apporte aucune réponse à leur problématique. Au contraire, les deux lois – la loi sur les étrangers et la loi sur l'asile – «engendreront» encore plus de sans-papiers. Il n'est pas tolérable que des travailleuses et travailleurs soient maintenus dans l'illégalité pendant encore des années. La loi aurait dû définir les conditions cadres d'une régularisation, car seules les personnes au bénéfice d'une garantie de séjour peuvent éviter d'être exploitées et se défendre efficacement contre de mauvaises conditions salariales et de travail.

Contrairement à ce que prétend le Conseil fédéral dans la brochure officielle, la nouvelle loi n'améliorera en aucune manière la **mobilité** des étrangères et étrangers titulaires d'une autorisation de séjour. Ceux-ci n'auront aucune garantie de pouvoir exercer leur activité lucrative où bon leur semble sur le territoire suisse et déménager librement dans le canton où ils ont un emploi, car la loi ne prévoit aucun droit, mais uniquement des possibilités, qui ne s'appliqueront pas à toutes les autorisations.

En **conclusion**, les syndicats s'engagent pour l'intégration de toutes les personnes vivant dans notre pays – une intégration durable allant au-delà du monde du travail. Une telle intégration n'est possible que si la sécurité de séjour et l'égalité des chances sont garanties. La nouvelle loi sur les étrangers va diamétralement à l'opposé de ce principe, raison pour laquelle nous préconisons de voter 2 x Non le 24 septembre.

Renzo Ambrosetti, coprésident Unia

**24 september: 2x NON contre la loi sur l'asile et la loi sur les étrangers**

Komitee 2x Nein zu Behördenwillkür und Ausgrenzung (AuG/AsylG)

Waisenhausplatz 21, 3011 Bern. Tel. 031 312 66 60 – info@doppelreferendum.ch –

[www.doppelreferendum.ch](http://www.doppelreferendum.ch) / [www.double-non.ch](http://www.double-non.ch) / [www.leggestranieri-no.ch](http://www.leggestranieri-no.ch)

